

Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 Avril 2023****Nombre de Membres :**

➤ En exercice	11
➤ Présents	07
➤ Votants	09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION RECU de Monsieur Claude BOSSU, TRESORIER DE BARCELONNETTE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets annexes suivants de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes : CAMPING, EAUX, CCAS
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 Avril 2023

Nombre de Membres :

➤ En exercice	11
➤ Présents	07
➤ Votants	09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration : Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

**2- BUDGET GENERAL 2022 VOTE DU CA ET DU COMPTE DE GESTION AFFECTATION
DU RESULTAT**

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les résultats du budget GENERAL pour l'exercice 2022, conformes aux documents présentés par les services du Receveur Municipal.

Les résultats sont les suivants :

CA 2022- BUDGET GENERAL	Reports Clôture fin 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat Exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	-130 433,85	0,00	-29 249,29	-159 683,14
Fonctionnement	771 115,78	161 318,65	10 867,78	620 664,91
Total	640 681,93	0,00	-226 228,53	460 981,77

Après délibéré, en l'absence du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif et le compte de gestion conformes aux documents de Monsieur le Receveur Municipal du budget GENERAL 2022.

- Décide pour le budget 2023

- De reporter le déficit d'investissement (001 dépense) pour.....159 683,14

- En section d'investissement (compte 1068 recette) pour.....159 683,14

- D'affecter en section de fonctionnement comme suit :

- En excédent de fonctionnement reporté (002 recette) pour460 981,77

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 Avril 2023****Nombre de Membres :**

- En exercice 11
- Présents 07
- Votants 09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

3- VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIERES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des taxes foncières pour l'année 2023. Il rappelle que l'année dernière ces taxes n'ont pas été augmentées, et présente les simulations préparées par les services de la Trésorerie.

Après examen et délibéré, à la majorité des membres présents moins une abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux identiques à l'année précédente, ce qui porte les taxes communales 2023 à :

- Taxe Foncier bâti à 36,24% (communale à 15,54 %, départementale à 20,70 %)
- Taxe Foncier non bâti à 33,61%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation THRS à 8,26%

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 Avril 2023****Nombre de Membres :**

➤ En exercice	11
➤ Présents	07
➤ Votants	09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration : Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

4- BUDGET GENERAL 2023 VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les prévisions budgétaires du budget général. Les prévisions sont les suivants :

BP 2023- BUDGET GENERAL	Investissement	Fonctionnement
Recettes de 2023	2 563 530,91	919 910,77
Dépenses de 2023	2 563 530,91	919 910,77

Les recettes couvrent les dépenses en fonctionnement et en investissement. Le Budget est équilibré. Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du budget général 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR-**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 Avril 2023****Nombre de Membres :**

- En exercice 11
- Présents 07
- Votants 09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

5- BUDGET EAU 2022 VOTE DU CA ET DU COMPTE DE GESTION AFFECTATION DU RESULTAT

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les résultats du budget EAU pour l'exercice 2022, conformes aux documents présentés par les services de Madame la Trésorière. Les résultats sont les suivants :

CA 2022- BUDGET EAUX	Reports Clôture fin 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	84 666,24	0.00	-69 400,58	15 265,66
Fonctionnement	36 184,59	0.00	260,40	36 444,99
Total	120 850,83	0.00	-69 140,18	51 710,65

Après délibéré, en l'absence du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Approuve le compte administratif et le compte de gestion conformes aux documents de Monsieur le Receveur Municipal du budget EAU 2022.
- Décide pour le budget 2023
- D'affecter en section de fonctionnement (002 recette) pour.....36 444,99
- D'affecter en section d'investissement (001 recette) pour.....15 265,66

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 Avril 2023****Nombre de Membres :**

> En exercice	11
> Présents	07
> Votants	09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

6- REDEVANCES EAU 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de décider du tarif des redevances eau à partir de 2023. Suivant les statistiques du ministère de l'écologie et de l'agence de l'eau du prix moyen pondéré par la population du service de l'eau potable de 2020, où le prix moyen est de 2 € 12 TTC par M3, et la consommation moyenne par ménage est de 120 m3.

Monsieur le Maire propose d'appliquer avec la consommation moyenne par foyer de 120 M3, la redevance forfaitaire annuelle pour la part communale à 174 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins une abstention des redevances suivantes (en Hors Taxe) :

> Redevance forfaitaire annuelle, part communale	174.00€
> Redevances supplémentaires :	
• Chambres chez particuliers, hôtels, ou gîtes d'étape	29.26 €
• Lits (dortoirs refuges ou colonies), par lit	6.87 €

Tout appartement existant paiera une redevance. La redevance sera due par le propriétaire ou l'occupant principal de l'année.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 Avril 2023****Nombre de Membres :**

> En exercice	11
> Présents	07
> Votants	09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

7- REDEVANCE SUR LA POLLUTION DOMESTIQUE 2023

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année l'Agence de l'eau a transmis à la commune le nouveau calcul de la redevance sur la pollution à appliquer sur les factures d'eau, par le gestionnaire du réseau de distribution aux abonnés pour l'année 2023.

La commune cette année répercutera la taxe de la pollution (0.28 € / M3) sans celle pour modernisation des réseaux de collecte (0.15 € / M3) suivant notification de l'agence de l'eau en date du 23 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil **DECIDE** que pour les tarifs présentés par l'agence de l'Eau, seront appliqués sur les factures d'eau des abonnés pour l'année 2023 à l'unanimité comme suit :

En l'absence de compteur d'eau chez l'abonné, le volume à prendre en compte est de 65 M3 par habitant ou par résidence secondaire.

Au dernier recensement applicable au 1^{er} janvier 2023, la population est de 177 habitants et 280 résidents secondaires, le volume théorique consommé est

457 habitants * 65 M3 = 29705 M3

La redevance à percevoir est $29705 \text{ M3} * 0.28 \text{ € / M3} = 8317.40 \text{ €}$

Le nombre de branchements sur 2022 est de 374,

La redevance pollution est de $8317.40/374 = 22.23 \text{ € par branchement}$

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 Avril 2023****Nombre de Membres :**

> En exercice	11
> Présents	07
> Votants	09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

8- REDEVANCE SUR LE PRELEVEMENT 2023

Monsieur le Maire rappelle comme chaque année l'Agence de l'eau a transmis à la commune le nouveau calcul de la redevance sur le prélèvement à appliquer sur les factures d'eau, par le gestionnaire du réseau de distribution aux abonnés pour l'année 2023 en application des dispositions de la délibération n°2021-20 énonçant le 11ème programme de l'agence de l'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE (2022-2024). Saint Paul sur Ubaye est classée en zone A pour les prélèvements de ressources en eau en zones non déficitaires et la commune cette année répercutera la taxe de prélèvement de 46.60 € par 1000 m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil **DECIDE** que les tarifs présentés par l'agence de l'Eau seront appliqués sur les factures d'eau des abonnés pour l'année 2023 comme suit :

En l'absence de compteur d'eau chez l'abonné, le volume distribué à prendre en compte est de 83076 M3 pour tous les captages de la commune.

La redevance de 2022 est de 83076 m3 (1000m3 pour 46.60 €) soit **3871.34 €**. Le nombre de branchements est de 374 sur 2022,

La redevance prélèvement est de $3871.34/374 = 10.35 \text{ € par branchement}$

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 Avril 2023

Nombre de Membres :

> En exercice	11
> Présents	07
> Votants	09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration : Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

**9- BUDGET CAMPING 2022 VOTE DU CA ET DU COMPTE DE GESTION AFFECTATION
DU RESULTAT**

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les résultats du budget CAMPING pour l'exercice 2022, conformes aux documents présentés par les services de Madame la Trésorière. Les résultats sont les suivants :

CA 2022- BUDGET CAMPING	Reports Clôture fin 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	86 791,21	0	12 000.00	98 791,21
Fonctionnement	35 315,54	0	-2 610.80	32 704.74
Total	122 106,75	0	9 389.20	131 495,95

Après délibéré, en l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif et le compte de gestion conformes aux documents de Monsieur le Receveur Municipal du budget CAMPING 2022.

- Décide pour le budget 2023
- D'affecter en section d'investissement (001 recette) pour98 791,21
- D'affecter en section de fonctionnement (002 recette) pour 32 704,74

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Avril 2023

Nombre de Membres :

- En exercice 11
- Présents 07
- Votants 09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

10- TARIFICATION CAMPING

Monsieur le maire indique qu'il convient de fixer les tarifs camping à partir de la saison d'été 2023. Après délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide des tarifs pour l'année 2023 comme présenté dans le tableau ci-dessous.

La basse saison est incluse entre à la date d'ouverture jusqu'au samedi de la dernière semaine de Juin, et du samedi de la dernière semaine d'août à la date de fermeture, la haute saison est entre le samedi la dernière semaine de Juin au samedi de la dernière semaine d'août de chaque année.

Tarif TTC dont (TVA à 20%) exprimé en euro	Basse Saison		Haute saison	
	1 ^{iere} , 2 ^{ieme} , 3 ^{ieme} nuit	4 ^{ieme} nuit et plus	1 ^{iere} , 2 ^{ieme} , 3 ^{ieme} nuit	4 ^{ieme} nuit et plus
Taxe de séjour camping par nuit/adulte = 0,22				
Frais de service = 0,03				
Forfait : 2 personnes (emplacement le véhicule ou la moto compris)	13,50	13,40	15,00	13,50
Forfait : 1 personne (emplacement le véhicule ou la moto compris)	10,80	10,70	12,00	10,80
Forfait : 1 personne (emplacement vélo/rando)	9,00	8,90	10,00	9,00
Les unités de facturation supplémentaire adultes				
enfants 5-18 ans	3,60	3,50	4,00	3,60
enfants 0-5 ans	2,70	2,60	3,00	2,70
chiens en laisse	GRATUIT			
emplacement	2,00	2,00	2,00	2,00
voiture ou camping car	3,60	3,90	4,00	4,00
motos	2,70	2,90	3,00	3,00
	1,80	1,90	2,00	2,00
électricité 6A				
emplacement mort (forfait occupation sans présence)	5,00	5,00	5,00	5,00
jeton machine à laver	10,00	10,00	10,00	10,00
	6,00	6,00	6,00	6,00

Bungalow à la nuitée	80,00
Bungalow basse saison	410,00
Bungalow haute saison	510,00
Bungalow vente flash	380,00
A partir de la 3 ^{ieme} semaine basse saison	369,00
A partir de la 3 ^{ieme} semaine haute saison	459,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 Avril 2023

Nombre de Membres :

- En exercice 11
- Présents 07
- Votants 09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

11- BUDGET ANNEXE 2023 VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les prévisions budgétaires du budget CAMPING, EAU.

Les prévisions sont les suivants :

BP 2023- BUDGET CAMPING	Investissement	Fonctionnement
Recettes de 2023	110 791,21	97 704,74
Dépenses de 2023	110 791,21	97 704,74

BP 2023- BUDGET EAUX	Investissement	Fonctionnement
Recettes de 2023	785 678,00	133 569,99
Dépenses de 2023	785 678,00	133 569,99

Les recettes couvrent les dépenses en fonctionnement et en investissement. Les Budgets sont équilibrés.

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention :

- Approuve le budget primitif des budgets Camping, Eaux, 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 Avril 2023

Nombre de Membres :

- > En exercice 11
- > Présents 07
- > Votants 09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

**12- EMBAUCHE DE 2 AGENTS DE SERVICE CONTRAT A DUREE DETERMINEE
AU CAMPING**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions prises les années précédentes pour assurer le fonctionnement du camping.

Il conviendrait d'embaucher 2 agents pour assurer l'entretien et l'accueil au camping durant la saison d'été.

.Vu le code général des collectivités territoriales ;

.Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3;

.Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires ;

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- > **Définit** le besoin de deux emplois de 2 agents d'accueil et d'entretien, non titulaire, à temps non complet, pour une durée maximale de 5 mois, selon le contrat en annexe,
- > **Dit** que la rémunération brute est sur la base du SMIC horaire en vigueur et que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée conformément à la délibération du 01 décembre 2005.
- > **Dit** que l'agent sera en charge de la régie camping pendant la période d'ouverture du camping au public et percevra l'indemnité de régisseur correspondante prorata temporis (120 €/an)
- > **Dit** que le contrat pourra faire l'objet d'un avenant et d'une adaptation des heures à la demande et selon les besoins
- > **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé à cet emploi sera inscrits au budget chapitre 012, articles 6413, 6451, 6453.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Avril 2023

Nombre de Membres :

➤ En exercice	11
➤ Présents	07
➤ Votants	09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

13- REFECTION VOIERIE COMMUNALE - VIA NOVE-AMENDE DE POLICE 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu' il convient d'effectuer la réfection du chemin communal dénommé la via-nove suivant la proposition d' EIFFAGE ROUTE à 10 493.50 € H.T. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Amende de Police 2023.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

• **Approuve** ce programme de travaux pour un montant de 10 493.50 € H.T.

• **Décide** de retenir le plan de financement comme suit :

• Montant total de l'opération des travaux HT	10 493.50 €
• Amende de Police	8 394.00 €
• Subvention aux taux de 80.00 %	8 394.00 €
• Auto financement 20.00 %	2 099.50 €

Étant précisé que la collectivité assurera également la trésorerie relative à la T.V.A. s'élevant à 2 098.70 €

• Montant total TTC du projet

12 592.20 €

• **Autorise et Charge** Monsieur le Maire à poursuivre toutes démarches administratives nécessaires, à mandater les travaux en conséquence, ainsi qu'à signer toutes pièces se rapportant à ces dossiers

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Bernard ISOARD

Commune de SAINT-PAUL-SUR**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 Avril 2023****Nombre de Membres :**

- En exercice 11
- Présents 07
- Votants 09

L'an Deux Mil vingt et trois, le cinq Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe, Mr SIGNORET Lionel,

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr TALLON Denis, Mme SIGNORET Aurélie,

Procuration : Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard, Mme SIGNORET Aurélie à Mme JANIN-REYNAUD Martine

Secrétaire de séance : Mr SIGNORET Lionel

14- VENTE du RENAULT MASTER: CANDIDATURE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que comme convenu lors de la séance du 16 Novembre 2022, il convient de retenir le candidat pour la vente du RENAULT MASTER immatriculé AP-750-BP mise en circulation le 25/03/2010. GAEL TRON s'est porté candidat au prix de 12 000 euros TTC.

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **Décide** de vendre du RENAULT MASTER immatriculé AP-750-BP mise en circulation le 25/03/2010 à GAEL TRON au prix de 12 000 euros TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'acte de vente,
- **Dit** que les frais de cette cession, resteront à la charge du futur acquéreur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire



Bernard ISOARD